



Projet de réforme des collectivités territoriales : écartier le plus possible les citoyens des grands choix qui les concernent

Le projet de réforme des collectivités territoriales présenté en conseil des ministres le 21 octobre doit être discuté à partir de mi-décembre au parlement. Une réforme très controversée parmi les élus de gauche mais aussi par une partie de la majorité présidentielle elle-même.

Recentralisation des pouvoirs et même du pouvoir telle est la ligne directrice du projet de réforme des collectivités prônée par le gouvernement. Pour justifier la volonté de tourner le dos à plus de vingt ans de décentralisation et donner une place prédominante à l'interventionnisme de l'Etat, nos gouvernants dénoncent l'organisation institutionnelle de notre pays comme étant « une perte d'efficacité pour l'action publique et pour les usagers des services publics ». A l'inverse, la décentralisation par une plus grande autonomie des différentes collectivités territoriales et des coopérations construites et assumées entre elles a permis de répondre en proximité et avec plus d'efficacité que par le passé aux besoins des populations. Toutes les associations d'élus dans leur diversité politique assument 73% de l'investissement public dans notre pays, démontrant par là même leur efficacité et leur rôle irremplaçable.

Alors qu'il conviendrait de franchir une nouvelle étape de la décentralisation pour répondre au plus près aux besoins des populations et des enjeux d'aménagement. A l'inverse le gouvernement entend favoriser le regroupement par le haut des collectivités territoriales. Pour ce faire, il est nécessaire qu'il réduise drastiquement l'autonomie des collectivités avec la suppression de la taxe professionnelle, l'écrasement des départements et la fin de leurs compétences générales, la recentralisation des régions et la création des grandes métropoles. Il s'agit d'écartier le plus possible les citoyens des grands choix qui les concernent pour un pilotage d'en haut et la mise en place d'une véritable concurrence entre les grandes régions et les métropoles dans le cadre européen. L'idée est de faire passer en force une autre société qui tourne le dos à deux siècles de construction républicaine, de contrat social et qui anéantisse la démocratie locale. Une fois de plus ce sont les populations qui sont méprisées et doivent payer pour les profits des plus riches. Refusons ensemble ces dictats du pouvoir de l'argent.

le 23 septembre 2009

Carinne Juste
Maire

1^{ère} Vice-Présidente de Plainville Commune

20 des Droits

A l'occasion des 20 ans de la Convention Internationale des Droits de l'enfant, le gouvernement défend et de promouvoir les droits de l'enfant à l'université de Paris 13. Plusieurs intervenants, dont Gilles Brougère, professeur en Sciences de l'éducation à l'Université de Paris 13, spécialiste en sociologie de l'enfance.

Gilles Brougère,
professeur en Sciences
de l'éducation à l'Université
de Paris 13, spécialiste en
sociologie de l'enfance.
Entretien / Propos recueillis par Samuel Lehoux

Dans quel contexte a été élaborée la Convention internationale des Droits de l'enfant (CIDE) ?

Les Nations Unies ont rédigé la Déclaration des droits de l'enfant en 1959. Des pays ont ensuite souhaité aller plus loin. Il s'agissait de ne plus considérer les enfants comme des sous-citoyens et de réfléchir à ce que pourrait être l'application des Droits de l'homme aux enfants.

Le 20 novembre 1989, 30 ans jour pour jour après la Déclaration, les Nations Unies ont présenté cette Convention. Plus

contraignant, ce traité oblige les États qui le signent à prendre des mesures pour son application et à fournir un rapport annuel sur les droits de l'enfant.

Quels sont les grandes lignes de cette Convention ?

Elle se décline en trois types d'articles, qui forment « les trois P ». L'obligation de « Protection » réaffirme tout d'abord les droits fondamentaux de l'enfant, perçu comme un être faible. On doit également lui apporter une « Provision », c'est-à-dire des moyens et une attention spécifiques afin d'assurer au mieux

Le anniversaire des tout **PETITS !**

l'Internationale des Droits de l'enfant (CIDE), Villetaneuse Infos consacre son dossier du mois à cet événement et a décidé de supprimer le défenseur des droits de l'enfant, autorité indépendante chargée de défendre les droits de l'enfant. Dans ce dossier, vous pourrez lire l'interview de Gilles Brougère, professeur de sociologie de l'enfant. Ses pages sont également consacrées au travail effectué, en partenariat avec l'association les centres de loisirs au sein des centres de loisirs, véritables ambassades villetaneusiennes de la CIDE.



son développement et son éducation. Enfin, la Convention exige la «Participation» de l'enfant dans une société donnée, ce qui correspond aux droits de citoyenneté et

d'expression. L'idée est que les enfants doivent être consultés pour les questions qui les concernent, comme pour le droit de garde après un divorce, ou

pour le règlement intérieur d'une école. Plus généralement, la Convention affirme que, si l'enfant a des devoirs, il a surtout des droits, ce qui n'était pas évident il y a

encore 20 ans. Ainsi, elle inscrit, entre autres, le droit à la récréation et au loisir, le droit de choisir sa religion, le droit d'être respecté dans son intimité et ses affaires privées.

Quels ont été les effets sur la structure sociale ?

La Convention a transformé la vision que l'on avait de l'enfant. De nouvelles questions à propos de la place de l'enfant se sont progressivement infiltrées dans la société française, à l'école, au niveau juridique, etc. Elle a eu une grande influence sur la recherche en sciences sociales et a contribué à la naissance de la sociologie de l'enfant.

Il y a 20 ans, pour étudier par exemple des pratiques pédagogiques, les chercheurs s'intéressaient aux parents ou aux enseignants, et surtout pas aux enfants. Aujourd'hui, on essaie de faire des enfants non pas des objets de

recherche, mais des sujets de recherche, en les faisant participer, en s'intéressant à leurs points de vue.

Dans quels domaines, il y a des progrès à faire en France ?

Il faudrait qu'on se pose la question de l'application de la Convention Internationale des Droits de l'enfant à l'école. Les enfants doivent bénéficier de plus d'espaces destinés à l'exercice de leur droit de participation, afin de pouvoir devenir des citoyens à part entière.

On dit que les jeunes ne s'intéressent pas suffisamment à la politique, mais le lycée valorise-t-il la parole et l'engagement politique ? Le droit de vote à partir de 16 ans pourrait être une mesure intéressante. De même, les règlements des écoles pourraient être rédigés avec les élèves, comme cela se fait en Angleterre. ■

Les centres de loisirs *ambassades des*



Devenues au fil des années « spécialistes » des Droits de l'enfant Tessa, 9 ans, Janice et Cyrine, 10 ans, ont accepté de donner une interview au journal de Villetaneuse. Ces « grandes » du groupe élémentaire du centre de loisirs Jules Verne ont à leur actif de nombreuses activités autour des droits de l'enfant.

Comment définiriez-vous les droits de l'enfant ?

Toutes les trois : C'est ce que les enfants ont le droit de faire, et ce qu'on n'a pas le droit de leur faire.

Tessa : Les droits de l'enfant regroupent tout ce qui devrait être est normal pour un enfant : aller à l'école, apprendre

à lire, à écrire, manger à sa faim, s'amuser. Mais dans le monde, beaucoup d'enfants n'ont pas une vie normale : certains deviennent des enfants soldats à qui on donne des armes et qui apprennent à tuer.

Janice : Beaucoup de pays dans le monde ne respectent pas les droits de l'enfant.

Moi, ça me fait peur de savoir ce qui peut arriver à des enfants. Il y a les enfants-soldats et aussi ceux qui meurent à cause de la faim. Presque partout dans le monde, beaucoup ne mangent pas à leur faim.

Cyrine : Les droits de l'enfant, c'est aussi avoir une famille, des parents respectueux,

des amis, et pouvoir se faire entendre. Savoir que les droits de l'enfant n'étaient pas respectés m'a rendu triste. Ça m'a donné envie d'agir

Vous considérez vous comme des enfants chanceux ?

Janice : On a déjà la chance d'aller à l'école tous les jours. Dans certains pays,

il y a des écoles, mais les parents n'ont pas assez d'argent pour y envoyer les enfants. Parfois, les parents envoient les enfants travailler pour apporter un peu d'argent pour vivre. Ma maîtresse nous a raconté l'histoire d'un garçon de 6 ans qui travaillait dur : il portait des choses sur son dos, et faisait de la récupération de

sirs de Villetaneuse, *Droits de l'enfant*

matériels informatiques. Comme lui, certains enfants ne vont pas du tout à l'école.

Cyrine : *Nous, on a une maison, un appartement, on dort dans un lit. On peut manger à notre faim et boire. Ce n'est pas possible pour beaucoup d'enfants dans le monde. Ceux-là n'ont jamais été à l'école, n'ont pas de centre de loisirs. Ils n'ont pas la chance d'avoir une vie comme la notre. On devrait pourtant être tous égaux, qu'on soit noir ou blanc. Mais certains grandissent dans des pays trop pauvres.*

Tessa : *Tous les enfants qui vivent dans des pays en voie de développement, dans les régions pauvres du monde, connaissent des conditions difficiles. Ils n'ont pas la chance d'avoir une joie de vivre. Il y en a aussi qui sont maltraités par leurs parents.*

Comment peut-on améliorer les choses ?

Cyrine : *En faisant passer des messages, en dénonçant les situations d'enfants maltraités, d'enfants soldats, de ceux qui travaillent. Il faut*

montrer au monde qu'il faut arrêter de faire tout ça aux enfants. On peut également vendre des choses et envoyer ensuite l'argent à ces enfants qui en ont besoin. On peut leur envoyer de la nourriture par colis. En faisant tout ça, le monde pourra s'améliorer.

Janice : *Il suffit que tout le monde se décide à aider les autres !*

Tessa : *Il faut montrer la réalité pour choquer les gens. Sinon, les enfants et les adultes ne peuvent pas savoir que les droits de l'enfant ne sont pas respectés. On doit faire comprendre aux gens qu'ils n'aimeraient pas subir tout ça. On peut aussi demander à la communauté, aux pays, aux mairies, d'envoyer de l'argent. Si tout le monde se donne la main, l'esclavage, les enfants soldats, la misère s'arrêteront. Tout le monde ira à l'école, dormira dans un bon lit. On doit tous participer à changer les choses. Moi, en tout cas, la vie, je la vois comme ça. ■*

Propos recueillis par Samuel Lehoux

Lyne Jeanne, directrice *du centre de loisirs Jules-Verne*

« Chaque année, avec les animateurs, on essaye d'amener les enfants à s'intéresser aux Droits de l'enfant, au-delà de la simple participation au concours d'affiches. Nous menons toujours un travail préalable en expliquant aux enfants les droits fondamentaux. Nous en discutons également entre nous, avant de mettre en place nos activités. D'année en année, grâce à ce fonctionnement, et aussi parce qu'ils s'approprient le sujet, les enfants vont toujours un peu plus loin. L'année

passée, nous avons abordé le sujet par le biais du théâtre, de saynètes et de jeux. Ce travail a abouti à une grande pièce de théâtre jouée par la totalité des enfants de Jules Verne lors de la fête des centres de loisirs en juin dernier. Ils avaient notamment choisi de jouer des personnages pauvres, des enfants soldats, des enfants maltraités pour interpeller les spectateurs.

Travailler ainsi n'a pas le même effet que de voir à la télé la situation malheureuse de nomb-

reux enfants dans le monde, ou d'en entendre parler. Au centre, les enfants réagissent au non respect des droits de l'enfant, parce qu'ils font un travail direct et vont au fond des choses. Les réactions sont diverses : certains ont du mal à réaliser, d'autres sont surpris que des enfants puissent vivre dans de telles conditions, d'autres sont tristes, d'autres encore sont dans une démarche de solidarité et souhaitent agir. Pour ce qui est de leur engagement, tous y mettent leur cœur. »

Bouchra Chakri, directrice du centre *de loisirs maternel Anne Frank*

« Aborder les droits de l'enfant avec des enfants de 4-5 ans est un exercice difficile. Après discussion avec les animateurs sur notre manière d'amener les choses, on a décidé cette année de travailler sous forme de panneaux, qui serviront pour le concours d'affiche. Un panneau de couleur sombre rassemble tout ce qui ne respecte pas les droits de l'enfant : le fait de ne pas avoir de famille, de ne pas avoir à manger, etc. Afin de marquer le contraste, une au-

tre plus éclaircie et plus colorée, représente les vrais droits de l'enfant. On a prévu par exemple d'y mettre des photos d'identité que les enfants du centre auront ramenées, pour signifier le droit à l'identité. Nous travaillons également sous forme d'ateliers d'échanges et de petites discussions. Je ne sais pas s'ils intègrent réellement le sujet, mais en tout cas ils participent. Selon la CIDE, l'enfant, dès son plus jeune âge, doit être considéré comme un citoyen en devenir.

Même s'ils sont encore un peu jeunes, ils retiennent ce que l'on fait. Certains parents sont d'ailleurs venus nous dire que leurs enfants leur affirmaient qu'ils n'avaient pas le droit de les punir, d'après ce qu'ils avaient entendu au centre ! Au-delà du travail avec les enfants, chaque animateur s'investit personnellement dans un travail de recherche sur les droits de l'enfant. Cela permet à l'équipe d'animation d'avoir une réflexion sur nos pratiques éducatives. »

Douzième édition du concours d'affiches



De la première édition lancée par l'association d'éducation populaire Les Francas en Seine-Saint-Denis, à la 12ème cette année, le concours « Agis pour tes droits » a fait son chemin jusqu'à être devenu international !

Ce désormais célèbre concours d'affiches pour promouvoir les droits de l'enfant intéresse aujourd'hui la quasi totalité du territoire français et plus de 25 pays, du Mali à l'Algérie, en passant par le Cambodge, la Palestine ou la Bosnie. 25 000 enfants de tout âge y participent, dont 5000

pour la seule Seine-Saint-Denis, qui reste traditionnellement la région du monde la plus active dans ce concours. Le principe est simple : chaque enfant doit produire une affiche pour ensuite la présenter devant des jurys locaux.

Le jury final se tiendra cette année à Strasbourg, capitale des Droits de l'en-

fant, le 20 novembre, date anniversaire des 20 ans de la CIDE. Les 120 affiches lauréates seront ensuite, comme pour chaque édition du concours, publiées dans un agenda offert à tous les participants. Un agenda dans lequel les affiches de jeunes villetaneusiens ont figurées plusieurs fois. Au-delà du concours, les Francas souhaitent surtout permettre les échanges et la création autour de la thématique des Droits de l'enfant, et développer le Droit de participation de l'enfant, dimension phare de la Convention Internationale des Droits de l'Enfants (CIDE). Comme l'affirme Richard Di Mascio, animateur des Francas 93, « on ne fait pas un concours pour faire un concours : c'est un moyen de parler de la CIDE et de considérer l'enfant en tant que citoyen en construction ». Pour sa nouvelle campagne de 2009, cette association propose d'ailleurs aux participants du concours, ainsi qu'aux animateurs, éducateurs, et professeurs, un résumé des 54 articles de la Convention en 10 points principaux, et des outils pédagogiques pour tenter de répondre aux questionnements suivants : « la CIDE a 20 ans, qu'est-ce qu'on en sait, qu'est-ce qu'on en fait ? » (voir le blog des Francas de Seine-Saint-Denis). ■

Pour en savoir plus :

<http://francasseinesaintdenis.joueb.com/droits.shtml>

Un anniversaire en musique !

Théâtre, réalisation d'affiches en vue du concours organisé par Les Francas, jeux, ateliers thématiques... Depuis plus de dix ans, les centres de loisirs de Villetaneuse proposent de nombreuses activités autour des Droits de l'enfant. Pour cette année 2009, qui marque les 20 ans de la Convention Internationale des Droits de l'enfant (CIDE), les jeunes villetaneusiens ont célébré cet anniversaire en musique, avec la réalisation d'un CD de chansons. Entourés par leurs animateurs et par Madjid Touati, professeur de

musique au CICA (Centre d'Initiatives Culturelles et Artistiques), les enfants des trois centres de loisirs élémentaires ont pu développer leurs textes lors d'ateliers d'expression et d'écriture de chants. Enregistrées en studio et mises sur CD le 27 octobre, on pourra découvrir les chansons des enfants à l'occasion de la réception organisée par la municipalité le jeudi 12 novembre 2009 en l'honneur des 20 ans de la CIDE. Ce même jour devrait se tenir le jury local pour le concours international d'affiches. ■

